
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 7 février 2017, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #3.

Absence motivée de la conseillère Sylvette Savaria et du conseiller Bruno Napert.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2017-02-12

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Lettre de remerciements de la Fabrique – Utilisation des locaux lors de leur 22^{ème} souper des fêtes
 - ii) Résolution de la MRC de Marguerite-D'Youville – Opposition aux élections municipales et scolaires simultanées
 - iii) Lettre de la MMQ – Ristourne 2016
 - d) Avis de motion – Projet de règlement n° 302 modifiant la rémunération du personnel électoral
 - e) Avis de motion – Projet de règlement n° 303 décrétant une dépense de 198 062 \$ et un emprunt de 138 062 \$ pour la construction d'un chalet des loisirs
 - f) Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville – Nomination d'une personne du milieu des affaires de Calixa-Lavallée
 - g) Élections municipales et scolaires simultanément – Opposition de la Municipalité de Calixa-Lavallée
 - h) Regroupement pour un Québec en santé – Appui
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

b) Second projet de règlement n° 275-5 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de, entre autres choses, modifier le plan de zonage, d'autoriser les maisons bigénérationnelles et les commerces complémentaires à l'usage résidentiel à l'ensemble de son territoire, d'harmoniser les normes de sécurité autour des piscines au règlement provincial pour le même sujet et d'apporter des précisions à certains articles – Adoption

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et remerciements aux bénévoles à l'occasion de la Fête des neiges du 21 janvier 2017

14- AUTRES DOSSIERS

15- CORRESPONDANCE

16- PÉRIODE DE QUESTION

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017 – ADOPTION

2017-02-13

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2017-02-14

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2017 au montant de 134 375.96 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 février 2017 au montant de 134 375.96 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

i) Lettre de remerciements de la Fabrique – Utilisation des locaux lors de leur 22^{ième} souper des fêtes

ii) Résolution de la MRC de Marguerite-D'Youville – Opposition aux élections municipales et scolaires simultanées

iii) Lettre de la MMQ – Ristourne 2016

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Avis de motion – Projet de règlement n° 302 modifiant la rémunération du personnel électoral

2017-02-15

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Pierre St-Louis qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 302 modifiant la rémunération du personnel électoral. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

e) Avis de motion – Projet de règlement n° 303 décrétant une dépense de 198 062 \$ et un emprunt de 138 062 \$ pour la construction d'un chalet des loisirs

2017-02-16

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 303 décrétant une dépense de 198 427\$ et un emprunt de 138 427 \$ pour la construction d'un chalet des loisirs. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

f) Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville – Nomination d'une personne du milieu des affaires de Calixa-Lavallée

2017-02-17

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville a pris fin le 31 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL nomme Monsieur Pierre Jacques à titre de représentant au niveau de la Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-02-18

g) Élections municipales et scolaires simultanément – Opposition de la Municipalité de Calixa-Lavallée

CONSIDÉRANT que lors des consultations particulières portant sur le projet de loi 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire, qui se sont tenues au printemps dernier, certains groupes ont réitéré l'idée de tenir simultanément les élections municipales et scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, il existait un fort consensus municipal à l'effet que la tenue des élections municipales et scolaires simultanées présentait des inconvénients majeurs sur le plan de la démocratie municipale ;

CONSIDÉRANT qu'entre 2007 et 2010, après avoir analysé sérieusement les impacts de telles élections, le comité conjoint de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et de représentants des principales associations municipales, a fait valoir son désaccord à plusieurs reprises ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, une lettre signée conjointement par les présidents de l'UMQ, de la FQM, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (l'ADGMQ), expliquant l'opposition du monde municipal à la simultanéité des élections municipales et scolaires, a été transmise au gouvernement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs raisons appuyaient ce consensus, dont principalement le souci de l'électeur et du citoyen ;

CONSIDÉRANT que le processus électoral actuel est complexe compte tenu du grand nombre de municipalités en élection au même moment et de la diversité électorale de celles-ci selon leur taille et leurs particularités ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'élections simultanées avec les commissions scolaires pourrait engendrer de la confusion dans certaines municipalités où l'on retrouve plusieurs bulletins de vote pour une même élection ;

CONSIDÉRANT que pour l'électeur, une confusion peut aussi se créer sur le partage des enjeux qui relèvent de la juridiction des municipalités versus ceux des commissions scolaires si la campagne électorale et l'élection ont lieu au même moment ;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres raisons étaient aussi à la base de cette position dont l'envergure des travaux d'harmonisation d'ordre territorial, légal, financier et logistique à réaliser et le recrutement du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), déposé au gouvernement le 17 mars 2010, confirmait les inconvénients identifiés par le comité sur la démocratie municipale ;

CONSIDÉRANT que dans ce rapport, le DGEQ émettait plusieurs conditions préalables pour rendre réalisables différents scénarios de simultanéité, dont notamment l'harmonisation des territoires électoraux ainsi que des lois et calendriers électoraux ;

CONSIDÉRANT que le rapport du DGEQ rapportait aussi les résultats d'expériences pilotes québécoises où des élections municipales et scolaires se sont tenues simultanément en 2009, qui démontrent que la simultanéité n'a pas eu les effets positifs escomptés ;

CONSIDÉRANT qu'au chapitre des coûts, les analyses du DGEQ démontraient que parmi les cinq scénarios de faisabilité analysés pour tenir les élections municipales et scolaires simultanées, aucun ne comportait des économies d'échelle ;

CONSIDÉRANT que toujours selon ce rapport, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées ne peuvent servir de modèles pour le Québec compte tenu des particularités d'organisation territoriale de ces deux provinces ;

CONSIDÉRANT que selon des recherches menées au Canada sur la participation électorale, ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes et non les mesures liées au système électoral ;

CONSIDÉRANT que le comité sur la démocratie municipale de l'UMQ, composé d'élus municipaux et des représentants de l'ADGMQ, de la COMAQ, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal, s'est réuni le 21 juin dernier ;

CONSIDÉRANT que lors de cette réunion, le comité a mis à jour l'analyse des incidences sur la démocratie municipale de tenir simultanément des élections municipales et scolaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

DE S'OPPOSER à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Verchères, aux municipalités membres de la Municipalité régionale de comté, à l'Union des municipalités du Québec et à la Corporation des officiers municipaux du Québec.

ADOPTÉE

2017-02-19

h) Regroupement pour un Québec en santé – Appui

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria étant absente, on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria étant absente, on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert étant absent, on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

b) Second projet de règlement no 275-5 modifiant le règlement de zonage no 275 afin de, entre autres choses, modifier le plan de zonage, d'autoriser les maisons bigénérationnelles et les commerces complémentaires à l'usage résidentiel à l'ensemble de son territoire, d'harmoniser les normes de sécurité autour des piscines au règlement provincial pour le même sujet et d'apporte des précisions à certains articles – Adoption

2017-02-20

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil souhaite modifier certaines dispositions au Règlement de zonage (N° 275) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 4 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'une soirée de consultation a eu lieu le 7 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'approbation des personnes habiles à voter aura lieu le 28 février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Second projet de règlement n° 275-5 », modifiant le règlement n° 275.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, après entente, utilisera les services de l'Écocentre de la MRC de Marguerite-D'Youville

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que le brunch de la St-Valentin aura lieu le 12 février prochain et que des billes sont présentement en vente – que l'association Entre Fleuve et Rivière est à préparer leur carte touristique.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et remerciements aux bénévoles à l'occasion de la Fête des neiges du 21 janvier 2017

2017-02-21

CONSIDÉRANT le grand succès remporté par la Fête des neiges qui a eu lieu le 21 janvier dernier et le travail important que nécessite l'organisation de cette belle activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité des loisirs qui a organisé cette fête et qu'il offre également ses sincères remerciements à tous les bénévoles qui ont participé à la tenue de ces activités.

ADOPTÉE

13- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

14- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-02-22

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière